



**XXVI<sup>ème</sup> CONFERENCE DES PRESIDENTS**  
**Des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne**  
**Açores, 18 et 19 novembre 2021**

**DECLARATION FINALE**

La XXVI<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, réunie à Ponta Delgada, aux Açores, les 18 et 19 novembre 2021, sous la présidence de José Manuel BOLIEIRO, Président du Gouvernement Régional des Açores, a adopté la déclaration suivante :

La Conférence rappelle le cumul de contraintes structurelles auxquelles les Régions Ultrapériphériques (RUP) sont confrontées de façon permanente, et qui se sont vues exacerbées par la pandémie de la Covid-19. Son impact économique et social réel ne peut encore être évalué avec une fiabilité raisonnable, compte tenu de l'évolution de la pandémie et des différentes mesures d'urgence et d'atténuation encore en place.

Les vulnérabilités de ces régions sont mises davantage en évidence par la multiplicité des catastrophes naturelles, dont la fréquence augmente du fait du dérèglement climatique, et dont l'ampleur et l'intensité croissantes dans les RUP restent très préoccupantes. Outre les phénomènes météorologiques extrêmes qui frappent régulièrement les RUP, l'île de La Palma, aux Canaries, connaît actuellement une situation dramatique du fait de l'éruption volcanique en cours depuis deux mois, la plus destructrice connue dans l'UE depuis des siècles après celle de la Montagne Pelée en Martinique, et qui exigera une mobilisation rapide des soutiens à tous les niveaux.





La nouvelle stratégie de la Commission européenne à l'égard des RUP doit évoluer pour répondre aux grands défis à la fois sociaux, économiques et environnementaux auxquels sont confrontées ces régions, par un recours systématique à l'article 349 du TFUE.

Dans ce contexte, la Conférence tient à souligner que la prise en compte des intérêts des Régions à handicaps naturels et des Pays et Territoires d'Outre-mer, par l'Union Européenne, ne doit en aucun cas aboutir à une confusion des articles 174, 349 et de la quatrième partie du Traité sur le fonctionnement de l'UE, dont les conséquences porteraient atteinte au statut singulier de l'ultrapériphérie. Tel que reconnu par les institutions européennes, les défis liés à la permanence et au cumul de « l'éloignement, de l'insularité, de la faible superficie, du relief et du climat difficiles et de la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits », constituent des facteurs aggravants qui définissent une réalité distincte, en aucun cas comparable aux autres régions européennes.

En ce sens, la Conférence reconnaît les efforts réalisés par les institutions européennes lors des négociations relatives au Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 pour prendre en compte les spécificités des RUP, elle souhaite que cet effort soit maintenu tout au long de la période. Elle plaide également pour que le « droit à la différence » soit réaffirmé au moment de la mise en œuvre des politiques et des programmes européens.

Ces efforts ne sauraient toutefois suffire. L'article 349 du TFUE doit être pleinement affirmé en tant qu'instrument d'adaptation des politiques européennes. Cette différenciation que nous appelons de nos vœux requiert une prise de conscience au plus haut niveau des institutions. La différenciation par l'adaptation est une avancée mais elle n'est constitutive de progrès que quand elle intervient dès la phase de conception de la norme.

Sur le cas particulier de Mayotte, la Conférence soutient la nécessité de proroger les régimes dérogatoires européens en faveur de la mise aux normes de ses filières, afin de bénéficier d'une période transitoire plus longue.





Les défis résultant de la crise sanitaire, ainsi que ceux inhérents à la transition écologique et numérique, entraînent une accélération des réformes profondes des modèles en place. Celle-ci doit être accompagnée de mécanismes législatifs et financiers adaptés permettant une transition adéquate des RUP vers ces nouveaux paradigmes de l'Union Européenne.

La Conférence souhaite alerter tout particulièrement sur l'impact considérable qu'aura le paquet législatif "Fit for 55" dans ses régions et appelle à une prise en compte de leurs spécificités à travers l'adoption de dispositions réglementaires cohérentes et adaptées afin de trouver un juste équilibre entre l'impératif environnemental, les besoins d'accessibilité et les coûts sociaux élevés que supporteront leurs populations déjà vulnérables.

Elle attire donc l'attention de la Commission européenne sur le fait que son engagement d'aligner sa stratégie relative à l'ultrapériphérie sur les grandes priorités européennes ne doit pas contrarier les dynamiques de rattrapage, ni nuire aux efforts nécessaires de cohésion économique, sociale et territoriale envers les RUP.

La Conférence reste notamment préoccupée par les délais très courts d'exécution de "Next Generation EU" et le chevauchement des exercices de clôture de la programmation 2014-2020 et du lancement de la nouvelle période 2021-2027. Elle regrette la très faible concertation avec les régions dans la conception des plans nationaux de relance et appelle à une simplification drastique des procédures de gestion des fonds afin de faciliter leur déploiement rapide. En ce sens, la Conférence rappelle que la Commission européenne porte une attention particulière aux RUP, au sein du Semestre européen.

La nouvelle stratégie doit couvrir toutes les politiques de l'UE qui jouent un rôle fondamental dans le développement des RUP ainsi que toutes leurs priorités, notamment le développement d'un tourisme plus durable, l'autonomie alimentaire, la prise en compte des valeurs écosystémiques, l'indépendance énergétique et le désenclavement par le transport. La dimension sociale doit aussi être renforcée, conformément aux engagements pris par l'UE lors du Sommet Social de Porto, et





en vue d'atteindre, dans les RUP, les objectifs proposés par la Commission européenne dans le Plan d'action du Socle européen des Droits sociaux.

Les inégalités sociales ont toujours été au cœur des défis auxquels sont confrontées les RUP. Ces régions concentrent, et de manière exacerbée, des situations graves de chômage en particulier des jeunes et des personnes de plus de 55 ans, de décrochage scolaire et d'illettrisme. La nouvelle stratégie doit être l'occasion d'avancées importantes et concrètes notamment en termes d'égalité d'opportunités pour les groupes sociaux vulnérables des RUP. L'année européenne de la jeunesse en 2022 doit également permettre la mise en place d'une approche territorialisée la plus à même d'accompagner dans les RUP une jeunesse particulièrement bousculée par les effets de la crise dans l'accès aux formations, la poursuite des études, la mobilité, l'entrée sur le marché du travail, l'autonomie financière et l'accès au logement.

L'insertion des RUP dans leur environnement régional est un enjeu décisif qui doit les conduire à affirmer leur positionnement géostratégique par la mise en oeuvre d'une véritable action extérieure régionale ambitieuse au service de leur développement économique dans leurs zones d'influence dans l'Atlantique, l'Amazonie, la Caraïbe et l'océan Indien. Elle doit permettre la valorisation de leurs atouts et mérite d'être pleinement prise en compte par les politiques européennes.

La Conférence appelle à la déclinaison systématique de l'article 349 TFUE dans toutes les politiques européennes comme ont pu le suggérer les différentes initiatives entreprises par les institutions et organes européens, en particulier le rapport du Parlement européen de septembre 2021 ainsi que l'avis du Comité 4 européen des Régions de décembre 2020. Elle reste attentive au prochain avis du Comité économique et social européen sur les atouts des RUP.

De même, elle souligne l'intérêt du travail mené par le Conseil, notamment pendant la présidence portugaise de 2021 à laquelle succéderont les présidences française en 2022 et espagnole en 2023, ce qui constitue une opportunité unique de placer l'ultrapéripérie au centre de l'agenda politique.



La Conférence espère que tous ces engagements politiques se traduiront par des mesures concrètes favorisant la diversification de l'économie et la reconnaissance de leurs atouts, en particulier de son rôle géostratégique. À cet égard, la Conférence exprime son soutien à la candidature des Îles Canaries, soutenue par le Gouvernement de l'Espagne, pour accueillir une future Agence Européenne du Tourisme, avec des antennes dans chacun des bassins géographiques des RUP, profitant ainsi de l'expérience et du dynamisme du secteur dans cette région ultrapériphérique en profit de l'ensemble de l'Union.

Dans ce contexte, la Conférence des Présidents des RUP demande à la Commission européenne de prendre en compte ses propositions en vue de l'actualisation du partenariat stratégique avec ses régions, telles que présentées dans le document ci-joint.

Ponta Delgada, le 18 novembre 2021

**AÇORES**

**CANARIES**

P.O.

**GUADELOUPE**

**GUYANE**

**MADERE**

**MARTINIQUE**

**MAYOTTE**

**REUNION**

5

**SAINT-MARTIN**